



Présent : cf. liste jointe  
Excusé : cf. liste jointe  
Diffusion : le 08 février 2021  
- Membres des CQ 3 et 9  
- M. Martin et Mme Gaboriau (DJB)  
- Mme Guyomard et M. Makemba Gangha (SPDM)

---

## COMPTE-RENDU

---

Deux sujets présentés lors de ce Conseil de Quartier commun aux quartiers 3 et 9

- La charte de l'arbre / liste des engagements (M. Martin et Mme Gaboriau de la Direction des Jardins et de la Biodiversité de la Ville de Rennes).
- Sécurité et prévention de la délinquance à Rennes (Mme Briéro, adjointe à la Sécurité et Mme Guyomard du Service Prévention de la Délinquance Médiation de la Ville de Rennes).

### I - La charte de l'arbre

En introduction, Mme Frisque souligne l'importance de l'arbre dans la ville. Outre l'aspect visuel et leur participation au cadre de vie, les arbres protègent contre les îlots de chaleur, limitent la pollution urbaine, réduisent le ruissellement des eaux pluviales et impactent fortement la biodiversité. Les actions engagées dans la ville se formalisent dans la charte. Il apparaît nécessaire de cartographier, préserver et planter.

Mme Binard partage cet avis et confirme la volonté du Conseil Municipal de prendre en compte l'arbre dans la ville avec le projet de planter 30 000 arbres durant le mandat.

M. Martin, responsable du service Exploitation à la Direction des Jardins et de la Biodiversité de la Ville de Rennes, rappelle la création de la "commission arbre dans la ville" en 2019 à laquelle participent des associations, des chercheurs... et des représentants des habitants, membres des Conseils de Quartiers. M. Marquet pour le quartier 3 et Mme Berthelot pour le quartier 9 ont rejoint cette commission qui se réunit environ 1 fois par mois.

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire, Hôtel de Ville, CS 63126, 35031 Rennes Cedex, en rappelant la référence ci-dessus

#### Protection des données personnelles

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données de Rennes (Ville et Métropole) via le [formulaire de contact](#) "e-démarches" du site internet (<http://metropole.rennes.fr>) ou par voie postale à adresser à *Madame la Maire - A l'attention du Délégué à la protection des données - Hôtel de Ville - Place de la Mairie - CS 63126 - 35031 Rennes Cedex*  
Plus d'informations sur : <https://www.cnil.fr>

Direction de Quartier Ouest

☎ 02.23.62.26.81 - [dqo@ville-rennes.fr](mailto:dqo@ville-rennes.fr)

La plantation et la gestion des arbres en ville suscitant de plus en plus de réactions de la part des associations et des riverains, un consensus s'est porté sur la nécessité d'élaborer collectivement une charte de l'arbre à l'échelle de la ville. Ce document qui doit être partagé constitue un engagement devant permettre :

- de sensibiliser les habitants et les différents acteurs (propriétaires fonciers, aménageurs, concessionnaires des réseaux...) afin de promouvoir l'arbre en ville et développer sa présence,
- de prendre des engagements quantifiables,
- d'apaiser le débat lors des interventions.

Un premier jet de la charte a été rédigé en septembre dernier, accompagné d'une liste d'engagements pour chacun des principaux acteurs recensés.

Cette liste qui compte 33 engagements a été communiquée aux membres des conseils de quartiers les invitant à se prononcer sur les trois engagements qu'ils jugent prioritaires selon leur sensibilité personnelle mais aussi en fonction de la connaissance de leur quartier. Les conseillers de quartier peuvent également proposer des ajouts ou des modifications à cette liste.

M. Martin tient à remercier les conseillers de quartier qui ont déjà fait part de leurs choix et de leurs réflexions ; il est encore temps de s'associer à cette démarche pour ceux qui le souhaitent via un questionnaire en ligne avec le lien suivant : <https://forms.gle/muB792sf4jXp41zF6>

La synthèse des premières réponses apportées est jointe au compte-rendu.

Les engagements seront ensuite traduits en "fiches actions" précises qui définiront :

- Les modalités d'actions.
- Les acteurs engagés.
- Les moyens financiers nécessaires.
- Le délai de mise en œuvre, les outils de suivi.

Au printemps 2021, il est envisagé de lancer une large concertation auprès des rennais avec, au sein des quartiers, une déclinaison restant à définir.

Selon les règles sanitaires en application à cette période, cette concertation pourrait se dérouler sous la forme d'un "forum de l'arbre" itinérant dans les Directions de Quartiers, en y associant des activités tels que des recensements participatifs des arbres remarquables, des balades urbaines, des plantations participatives ....

### **Échanges avec les participants**

➤ Mme Berthelot et M. Marquet sont satisfaits des travaux collaboratifs conduits au sein de la commission "arbre dans la ville". Outre la rédaction de la charte et des engagements, ils apprécient la qualité des différentes interventions très pédagogiques permettant d'appréhender les nombreuses thématiques autour de l'arbre. Ils confirment leur souhait de poursuivre leur engagement au sein de cette commission et de pouvoir mesurer la traduction concrète de ce travail dans le quartier.

En réponse à Mme Antin qui souhaiterait rejoindre cette commission, il est indiqué que chaque Conseil de Quartier peut proposer deux représentants, un titulaire et un suppléant. M. Martin précise la nécessité d'une présence assidue, gage de la réussite des échanges et d'une bonne progression des travaux.

➤ La projection des cartes (jointes au présent compte-rendu) présentant les taux des espaces occupés par la canopée dans les différents quartiers suscite de l'intérêt et quelques questions. M. Martin précise que si le nombre d'arbres n'est pas significatif, la canopée en revanche permet d'objectiver la présence de l'arbre et la dynamique associée. On estime 130 000 arbres présents sur l'espace public à Rennes.

- Mme Binard et M. Marquet relèvent un faible taux sur le quartier 3, sujet qu'il conviendrait de travailler. Ce chiffre peut s'expliquer par la présence de la ZI Lorient, secteur à vocation industrielle très pauvre en arbres.

- En réponse à Mme Antin, M. Martin précise que la carte présentée est certainement incomplète sur le secteur Courrouze. La ZAC étant en cours d'aménagement, la Ville de Rennes n'a pas récupéré en gestion la totalité des espaces qui seront intégrés dans le domaine public à terme.

➤ M. Martin confirme à M. Gallet que les vergers partagés tel que celui de Moulin du Comte sont bien intégrés à ces cartes. Il ajoute que l'extension de ce verger peut être envisagée si l'association qui le gère, ou toute autre association, en exprime la demande avec un engagement de suivi.

➤ M. Frezel : les 3 engagements qui lui paraissent prioritaires

- Augmenter le patrimoine arboré.
- Systématiser les concertations.
- Rendre la ville perméable.

M. Frezel ajoute qu'il conviendrait de remplacer le terme changement climatique "à venir" par "en cours".

➤ M. Perche : les engagements qu'il retient

- Réaliser un schéma directeur de plantations à l'échelle du territoire de la ville de Rennes.

- Promouvoir la préservation des arbres dans les projets d'aménagement.

M. Perche suggère d'ajouter un lexique afin de faciliter la lecture du document riche en acronymes.

➤ Mme Binard manifeste son intérêt pour le projet de distribution de graines et de plants. Elle y voit le moyen d'associer le plaisir de planter et la prise de conscience de son cadre de vie.

➤ Mme Frisque fait part du projet en cours d'élaboration par les associations la Basse-Cour et du Jardin des Mille Pas, à savoir la création d'un parcours citoyen dans le quartier afin d'y développer le jardinage et la plantation de petits fruitiers. Des ateliers "boutures" sont également organisés en pied d'immeubles par ces associations.

## **II – La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**

Mme Briéro remercie les participants à ce Conseil de Quartier organisé en visioconférence et présente les actions engagées par la Ville de Rennes sur les questions de sécurité.

La sécurité constitue un enjeu majeur pour les élus, conscients des attentes des habitants, des acteurs associatifs et des commerçants. Ils veulent y prendre toute leur part avec leurs partenaires que sont principalement la police et la justice mais aussi les associations de médiation....

Rennes, comme toutes les villes, connaît une recrudescence des faits de violence avec toutefois une diminution de 6% des faits de délinquance au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Ce chiffre doit être interprété avec précautions en raison du confinement imposé par la crise sanitaire à cette même période.

Les 3 problématiques à Rennes se concentrent autour :

- Du trafic de stupéfiants avec des points de deal et des règlements de compte.
- De la présence de jeunes étrangers en errance, hermétiques à tout accompagnement social et qui peuvent être très violents.
- De troubles de la tranquillité publique récurrents.

En septembre 2020, le Conseil Municipal a adopté la création de 40 postes de policiers municipaux d'ici fin 2021. D'autres mesures complètent cette décision :

- Présence accrue de policiers municipaux en centre-ville et dans les quartiers.
- Projet d'extension de leurs horaires d'intervention.
- Extension des dispositifs de vidéo-surveillance sur le territoire.
- Création d'une brigade d'incivilités (prévention et répression) qui aura pour mission de veiller à la propreté de l'espace public (tags, déchets, dépôts d'encombrants...).

La Ville a également mis en place la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD). Ce document pluriannuel qui fixe les priorités, les enjeux et qui définit des méthodes de travail, est validé par la Ville, le Parquet, l'Inspection Académique, le Département et l'ensemble des partenaires du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

La STSPD active sur la période 2015-2020 doit être renouvelée pour 5 ans et c'est dans ce cadre que les Conseils de Quartiers vont être sollicités.

La Ville souhaite en effet que le dispositif "d'Habitants Référents Sécurité" mis en place en 2015 soit reconduit. Issus des Conseils de Quartiers ces référents relaient la parole des habitants dans les instances de pilotage du CLSPD. Le document présentant la composition du groupe des habitants référents et leur rôle est joint au présent compte-rendu.

Engagés pour une durée de deux ans, les référents (2 par Conseil de Quartier) seront élus lors d'une prochaine réunion du Conseil de Quartier.

Mme Guyomard présente M. Karl Makemba Ghanga, stagiaire au Service Prévention de la Délinquance Médiation de février à la fin mai. Karl proposera des modalités renouvelées, plus dynamiques, de fonctionnement du groupe des

habitants référents afin que ces derniers, une fois la STSPD réécrite, soient également étroitement associés à sa mise en œuvre sur le long terme.

## Échanges

➤ M. Baron : le travail de terrain est important pour approcher les publics qui peuvent présenter des difficultés. Existe-t-il des relais pour orienter les jeunes vers des structures existantes?

Mme Guyomard confirme que des équipes de médiation interviennent auprès des jeunes en errance à Cleunay. Il est souvent difficile d'entrer en contact avec les jeunes étrangers très intégrés dans des réseaux de délinquance. Dans certains cas, la réponse est policière et judiciaire.

La Protection Judiciaire de la Jeunesse a également dédié des animateurs pour initier des accompagnements sur cette problématique notamment lors de la phase de prise de contact.

➤ Mme Antin : à la Courrouze il y a quelques mois, un groupe de jeunes enfants étrangers entre 6 et 12 ans terrifiaient les autres enfants du quartier au niveau de l'aire de jeux, et parfois avec violence. Ce phénomène a heureusement cessé. Auprès de quel service faut-il signaler ces situations?

Mme Guyomard : des activités de délinquance peuvent effectivement se développer un temps sur un secteur. Elles doivent être signalées auprès de la DQO qui transmet au service Prévention de la Délinquance Médiation qui objective le signalement et assure le relai auprès des services et acteurs intéressés. L'identification des auteurs s'avère compliquée.

➤ Mme Antin : les référents d'habitants doivent-ils être membres du Conseil de Quartier impérativement ?

Mme Guyomard confirme ce principe, les référents assurant le lien entre les instances CLSPD et Conseil de Quartier. Cela permet de démultiplier les remontées d'informations. Le dispositif est complété par le tirage au sort de 10 personnes permettant d'assurer un équilibre de genre et d'âge.

➤ M. Gallet : qu'en est-il de la brigade de nuit ?

Mme Briéro : l'objectif de la Ville est d'assurer un continuum sécurité jusqu'à 2h00 du matin, la Police Nationale prenant ensuite le relais.

➤ Mme Frisque tient à souligner l'importance et la qualité du travail partenarial pour gérer les questions relatives à la sécurité et à la prévention. À Cleunay, en prévision de l'ouverture de la station de métro, un vrai travail de fond est mené par les différents acteurs. Il est également important que les habitants signalent les situations déviantes auprès de la Direction de Quartiers Ouest.

Mme Briéro croit beaucoup dans l'occupation des espaces afin de gêner les dealers. Un très bon travail est assuré par les partenaires (Police, Justice, bailleurs sociaux...) conduisant à des arrestations mais ce fléau gangrène les quartiers. L'occupation des halls d'immeubles est la ligne rouge, il ne doit pas y avoir de zones de non-droit. L'occupation de l'espace est donc importante, la présence de la police municipale sera renforcée dans les quartiers.

➤ M. Frezel : le deal est un problème de société en général et de législation, pour lequel il est important de rappeler le rôle de l'État. Ces questions doivent être remontées au niveau de l'État par les parlementaires, la collectivité fait sa part. La question de violences faites aux femmes est également à considérer. Le volet prévention est important et cela doit commencer à l'école, il faut y mettre les moyens.

Mme Briéro : la création d'un lieu pour l'accueil des femmes victimes de violences fait également partie des engagements du mandat. Concernant les écoles, la Ville aménage désormais cours partagées (non genrées), beaucoup d'actions sont engagées dans différents domaines.

